



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

CI/FEM/FOE/2014  
Version du 25 août 2014  
Original anglais

**Journée internationale de la fin de l'impunité  
pour les crimes commis contre des journalistes**

**(2 novembre 2014)**

**et**

**Troisième Réunion interinstitutions des Nations Unies  
sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité**

**(4 novembre 2014)**

**Note de synthèse**

**Table des matières**

- **Généralités**
- **La société civile et les médias combattent l'impunité**
- **Troisième Réunion interinstitutions des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité**
- **Objectifs de la troisième Réunion interinstitutions**
- **Résultats et structure de la troisième Réunion interinstitutions**
- **Renseignements pratiques**
- **Liens et références**

## GÉNÉRALITÉS

À sa 68<sup>e</sup> session, en 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution A/RES/68/163, qui a proclamé le 2 novembre Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes. Cette résolution a exhorté les États membres à prendre des mesures précises pour combattre la culture actuelle d'impunité. La date a été choisie en mémoire de l'assassinat de deux journalistes français au Mali le 2 novembre 2013.

Cette résolution historique condamne toutes les attaques et violences perpétrées contre des journalistes et des travailleurs des médias. Elle exhorte également les États membres à faire tout leur possible pour prévenir cette violence, en faire rendre compte, traduire en justice les auteurs des crimes commis contre des journalistes et des travailleurs des médias, et veiller à ce que les victimes disposent de recours appropriés. Elle demande en outre aux États de promouvoir un environnement sûr et propice dans lequel les journalistes puissent effectuer leur travail de manière indépendante et sans ingérence indue.

L'accent que cette résolution met sur l'impunité tient au fait préoccupant qu'au cours de la dernière décennie, plus de 700 journalistes ont été tués parce qu'ils informaient le public. Rien qu'en 2012, la Directrice générale de l'UNESCO a condamné l'assassinat de 123 journalistes, professionnels des médias et producteurs de médias sociaux d'intérêt public. En 2013, ce chiffre a légèrement diminué, passant à 91, ce qui a tout de même représenté la deuxième année la plus meurtrière pour les journalistes.

Ces chiffres n'incluent pas les nombreux autres journalistes qui, quotidiennement, subissent des agressions non mortelles, y compris la torture, la disparition forcée, la détention arbitraire, l'intimidation et le harcèlement, que ce soit en situation de conflit ou non. En outre, il existe, pour les femmes journalistes, des risques spécifiques, notamment les agressions sexuelles.

Fait inquiétant : sur dix crimes commis contre des professionnels des médias pendant la décennie écoulée, seul un a abouti à une condamnation. Cette impunité non seulement enhardit les criminels, mais aussi décourage la société, y compris les journalistes eux-mêmes. L'impunité favorise l'impunité et alimente un cercle vicieux.

Selon le Rapport de la Directrice générale sur la sécurité des journalistes et le danger de l'impunité, à paraître prochainement, moins de 6 % des 593 affaires d'assassinat de journalistes recensés entre 2006 et 2013 ont été résolues. Un quart de ces affaires sont considérées comme « pendantes », les enquêtes correspondantes se situant aux différents stades du processus judiciaire. Dans 60 % des cas, il n'a été communiqué à l'UNESCO aucune information sur la procédure judiciaire, malgré les demandes formées par la Directrice générale.

Lorsqu'elles restent impunies, les agressions de journalistes envoient aux gens ordinaires un message très négatif selon lequel s'ils diffusent une « vérité embarrassante » ou des « opinions indésirables », ils s'attireront des problèmes. En outre, la société perd confiance dans son propre système judiciaire, censé défendre les droits de chacun. Les auteurs de crimes contre des journalistes s'enhardissent donc lorsqu'ils se rendent compte qu'ils peuvent agresser leurs cibles sans jamais être traduits en justice.

La société tout entière pâtit de cette impunité. Le genre d'information qui est « passé sous silence » est exactement le genre que le public a besoin de connaître. L'information, qu'elle soit économique, sociale ou politique, est essentielle pour prendre des décisions optimales. Cet accès à une information fiable et de qualité est la pierre angulaire de la démocratie, de la bonne gouvernance et d'institutions efficaces.

C'est en raison de ces lourdes conséquences de l'impunité, en particulier des crimes commis contre des journalistes, que l'ONU a proclamé le 2 novembre Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes.

La Journée internationale offre à toutes les parties prenantes une occasion stratégique d'appeler l'attention du public sur l'importance de mettre fin à l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes. Elle offre également de nouvelles possibilités à exploiter dans les cercles dont les principaux intérêts peuvent être autres que la sécurité des journalistes. Par exemple, étant donné l'importance symbolique que les journalistes revêtent pour la question plus large de l'impunité et de la justice, tous ceux qui œuvrent à la primauté du droit, tels les juristes et les magistrats, peuvent être sollicités. D'autres, qui promeuvent la participation du public et le droit des citoyens à s'exprimer sur diverses questions telles que la corruption ou la violence domestique, pourront également souhaiter aider à combattre l'impunité des auteurs d'agressions perpétrées contre des journalistes qui, par définition, sont des acteurs publics dont la situation envoie un signal à l'ensemble de la société.

De manière significative, la Déclaration de la Conférence de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2014 tenue au Siège de l'UNESCO à Paris énonce que le nombre toujours élevé d'assassinats de journalistes appelle à intensifier l'action des organisations internationales, des États, des médias et d'autres acteurs pour appeler l'attention sur la nécessité de renforcer la sécurité de journalistes et de traduire leurs assassins en justice. Elle appelle, en particulier, les journalistes, les associations professionnelles, les organismes de soutien, les médias et les professionnels de l'Internet et des médias sociaux à appuyer le Plan d'action sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité par des actions complémentaires ou conjointes, et à renforcer leur coopération. La nouvelle Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes offre pour cela une excellente occasion.

Comme c'est la première fois que l'ONU marque officiellement cette nouvelle journée internationale, il importe de la faire largement connaître et de la positionner pour produire un effet sans cesse croissant dans les prochaines années. La date de 2014 revêt donc une grande importance pour les organismes des Nations Unies, les gouvernements, les médias et la société civile ainsi que pour de nouveaux acteurs potentiels dans un domaine où, jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'occasions de traiter les problèmes de manière synergique. La Journée internationale est donc une plate-forme très prometteuse qui peut grandement contribuer à améliorer la sécurité des journalistes dans l'intérêt du développement global de la société.

Pour sa part, l'UNESCO s'emploiera, avec ses bureaux répartis dans le monde et l'ensemble de ses partenaires, à assurer le succès de cette manifestation spéciale pour créer une différence.

## **LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES MÉDIAS COMBATTENT L'IMPUNITÉ**

En 2014, la communauté mondiale se rassemblera derrière la date du 2 novembre, Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes proclamée par la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.

Depuis de nombreuses années, des organisations de la société civile internationale combattent activement l'impunité. Par exemple, l'International Freedom of Expression Exchange (IFEX), réseau mondial d'organisations qui défendent la libre expression, organise chaque année une campagne de trois semaines qui se termine le 23 novembre, dénonçant et combattant la culture de l'impunité. Pendant un mois, cette campagne encourage les individus à agir tandis que diverses organisations locales organisent des manifestations à travers le monde. La date du 23 novembre marque l'anniversaire du massacre de Maguindanao, perpétré le 23 novembre 2009 aux Philippines lorsque plus de 50 personnes, dont 32 journalistes et travailleurs des médias, qui se déplaçaient en convoi, ont été tuées.

Le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) mène également une campagne mondiale contre l'impunité. Intitulée « Speak Justice: Voices against Impunity », cette campagne numérique vise à faire prendre conscience du problème et invite à agir dans le monde pour faire prévaloir la

justice. Son site Web ([www.speakjusticenow.org](http://www.speakjusticenow.org)) dispose d'outils interactifs qui montrent que les journalistes assassinés dans le monde enquêtaient principalement sur la politique, la corruption, des conflits, la criminalité et les droits de l'homme. Le CPJ produit également un Indice de l'impunité, qui calcule le nombre d'assassinats non résolus de journalistes en pourcentage de la population de chaque pays.

La Fédération internationale des journalistes (FIJ), qui regroupe plus de 600 000 journalistes dans le monde, fait campagne pour exhorter les autorités des pays qui comptent les taux les plus élevés de décès de journalistes à enquêter sur ces assassinats et à traduire leurs auteurs en justice. Le site Web de la campagne présente des profils de journalistes qui ont été agressés dans ces pays, ainsi que des outils qui permettent aux lecteurs d'agir (pétitions, interpellation d'ambassades, protestations, campagnes médiatiques, etc.).

Reporters sans frontières (RSF), organisation basée à Paris, mène des campagnes ciblées dans des pays où l'impunité pose un problème majeur pour la liberté de la presse. L'Association interaméricaine de la presse concentre ses campagnes en Amérique latine dans le cadre de son projet de lutte contre l'impunité, collaborant à celles d'organisations telles que la Knight Foundation et l'Association internationale de radiodiffusion (AIR).

D'autres ONG internationales telles qu'Article 19, Freedom House, Press Emblem Campaign (PEC), l'Institut international de la presse (IIP), l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC) et PEN International s'emploient également à combattre l'impunité en publiant des rapports spéciaux et appellent publiquement les gouvernements à enquêter sur chaque cas de journaliste tué.

L'Association mondiale des journaux et des éditeurs de nouvelles (AMJ-IFRA), qui représente plus de 18 000 publications, 15 000 sites Web et plus de 3 000 entreprises, produit des documents multimédias gratuits (infographie, vidéos, etc.) pour aider le public à comprendre les motifs qui sous-tendent l'assassinat de journalistes.

Des organismes de radiodiffusion tels que la BBC, Al Jazeera, France Médias Monde et Radio Netherlands Worldwide s'intéressent à la Réunion, et l'on négocie actuellement, avec eux, la couverture de cette dernière. Il est possible que des entreprises de l'Internet telles que Twitter et Google s'associent également à cette entreprise.

On compte que la combinaison de tous ces groupes suscitera des énergies et des actions avant, pendant et après la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes.

### **TROISIÈME RÉUNION INTERINSTITUTIONS DES NATIONS UNIES SUR LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES ET LA QUESTION DE L'IMPUNITÉ**

Par sa résolution A/RES/68/163, l'Assemblée générale des Nations Unies a chargé l'UNESCO d'assurer la coordination générale du Plan d'action sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité des Nations Unies, et de faciliter la mise en œuvre de la Journée internationale de la fin de l'impunité en collaboration avec les gouvernements et les parties concernées.

Assumant cette responsabilité, l'UNESCO organise le 4 novembre 2014, à Strasbourg (France), en marge de la célébration de la Journée internationale, la troisième Réunion interinstitutions des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Coorganisée par le Conseil de l'Europe et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), cette réunion multipartite s'inscrit dans le cadre des réunions que l'UNESCO organise régulièrement sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.

La première Réunion interinstitutions des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité s'est tenue au Siège de l'UNESCO, à Paris, les 13 et 14 septembre 2011.

Des représentants d'institutions, de programmes et de fonds des Nations Unies se sont réunis à l'UNESCO pour élaborer un plan d'action destiné à améliorer la sécurité des journalistes et à combattre l'impunité. Y ont également assisté un large éventail d'institutions internationales et régionales, d'organisations professionnelles, d'ONG et d'États membres, qui ont présenté à la famille des Nations Unies des recommandations sur le projet de plan d'action. Approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat le 12 avril 2012, la version finale du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité a également été saluée dans la résolution de l'Assemblée générale qui a instauré la Journée internationale.

La deuxième Réunion s'est tenue à Vienne les 22 et 23 novembre 2012. L'objectif était de formuler, en ce qui concerne la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, une stratégie concrète propre à guider la mise en œuvre du Plan d'action correspondant. La Réunion était coorganisée par l'UNESCO, le HCDH, le PNUD et l'ONUDC. Les 15 institutions des Nations Unies et les plus de 40 organisations non gouvernementales et intergouvernementales, experts indépendants, groupes de médias et associations professionnelles qui y ont participé se sont engagés à faire en sorte que toutes les questions de sécurité des journalistes et de lutte contre l'impunité soient abordées dans le cadre d'une approche multipartite.

La troisième Réunion se tiendra dans les locaux du Conseil de l'Europe, à Strasbourg (France), le 4 novembre 2014.

Devraient y participer, outre les coorganisateur, les organismes compétents des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Département de l'information, les centres d'information des Nations Unies, ONU-Femmes, l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Convention des Nations Unies contre la corruption, le Groupe de la communication, le Département des opérations de maintien de la paix, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), notamment.

Comme les années précédentes, on collaborera avec les titulaires de mandats spéciaux de l'ONU et les organismes intergouvernementaux régionaux qui s'intéressent de près à la question de la sécurité des journalistes. Il s'agit notamment du Rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, du Rapporteur spécial de l'ONU sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, du Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et du Rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté de réunion pacifique et d'association. Des invitations ont été adressées aux rapporteurs spéciaux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'Union africaine.

Ont également été invités des États membres, notamment ceux où le Plan d'action est mis en œuvre à ses différents stades, y compris les quatre pays sélectionnés pour la première phase (à savoir le Népal, le Pakistan, le Soudan du Sud et l'Iraq), ainsi que d'autres où des éléments du Plan d'action sont mis en œuvre. Il leur est demandé de partager les principaux résultats et enseignements tirés avec les divers acteurs et d'aider à façonner des recommandations pour ce qui est d'aller de l'avant.

La société civile sera représentée par des ONG qui défendent et promeuvent la liberté de la presse et la liberté d'expression, y compris, notamment, Article 19, le Centre pour la liberté des médias, le Comité pour la protection des journalistes (CPJ), le Centre de Doha pour la liberté des médias, Freedom House, Free Press Unlimited, l'Association interaméricaine de la presse, IFEX, IREX (et IREX Europe), la Fédération internationale des journalistes (FIJ), International Media Support (IMS), l'International News Safety Institute (INSI), l'Institut international de la presse (IPI), la Fondation internationale pour les femmes dans les médias, l'Open Society Foundation, Press Emblem Campaign (PEC), Reporters sans frontières, l'AMJ-IFRA et l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC).

L'UNESCO travaille également avec des organisations intergouvernementales, dont le Conseil de l'Europe, qui est l'un des coorganisateur, et la Cour européenne des droits de l'homme.

En outre, dans le cadre de l'action plus large qu'elle mène auprès du public, l'UNESCO travaille, pour sensibiliser à ces questions, avec d'importantes organisations de médias, dont la BBC, Al Jazeera, Radio Netherlands Worldwide, Swedish Radio et France Médias Monde. Ghislain Dupont et Claude Vernon, deux journalistes tués au Mali le 2 novembre 2013, travaillaient pour Radio France Internationale (RFI), qui fait maintenant partie de France Médias Monde.

En outre, l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, le Centre pour la liberté des médias et l'Union des avocats européens coorganisent actuellement un Séminaire de dialogue interrégional sur la protection des journalistes, qui se tiendra le 3 novembre 2014 à la Cour européenne des droits de l'homme (<http://www.inter-justice.org/>). Ce séminaire permettra à des représentants de cours régionales des droits de l'homme et d'organisations intergouvernementales d'Europe, des Amériques et d'Afrique ainsi qu'aux experts et parties concernées d'intensifier le dialogue interrégional afin d'examiner les progrès accomplis par chacun des systèmes multilatéraux et de recenser les principaux points faibles de la protection. On y étudiera également les moyens de promouvoir l'adoption des meilleures pratiques dans les juridictions régionales et nationales, le but étant de développer un cadre de protection cohérent à l'échelle mondiale. On ne pourra y assister que sur invitation.

## **OBJECTIFS DE LA TROISIÈME RÉUNION INTERINSTITUTIONS**

Les participants à la Réunion passeront en revue les deux premières années de mise en œuvre du Plan d'action (2013 et 2014), y compris les résultats, les difficultés et les enseignements tirés, examinant les mesures à prendre pour la poursuite de cette mise en œuvre.

Ils feront le point de l'expérience acquise à ce jour aux niveaux mondial et national, examinant les résultats obtenus, sur le plan normatif, en ce qui concerne la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Ils évoqueront, notamment, la résolution A/RES/68/163 (2013) de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a condamné les assassinats de journalistes et proclamé le 2 novembre Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes. Cette résolution a également prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa 69<sup>e</sup> session, un rapport sur sa mise en œuvre, instituant ainsi un mécanisme de suivi et de reddition de comptes au sein du système des Nations Unies.

Sera également examinée, sur le plan normatif, la résolution A/HRC/21/12, que le Conseil des droits de l'homme a adoptée en septembre 2013 et qui condamne dans les termes les plus énergiques toutes les agressions et violences perpétrées contre des journalistes, soulignant la nécessité de protéger davantage tous les professionnels des médias et leurs sources.

Par ailleurs, le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 12 mai 2014, en ce qui concerne les droits de l'homme, des lignes directrices sur la liberté d'expression en ligne et hors ligne ; le Comité des Ministres, quant à lui, a adopté, le 30 avril 2014, une Déclaration relative à la protection du journalisme et à la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias. Ces deux documents invitent les États à mettre en œuvre le Plan d'action des Nations Unies, dont ils ont reconnu l'importance pour ce qui est de promouvoir la sécurité des journalistes.

Les participants examineront également la mesure dans laquelle sont compris, globalement, les enjeux et le Plan d'action lui-même. Ils examineront notamment la mesure dans laquelle les ONG internationales ont exploité le potentiel du Plan d'action pour ce qui est d'améliorer la sécurité des journalistes et d'accroître la mobilisation de ressources. Ils examineront, enfin, la réponse de la presse et des médias : Al Jazeera, par exemple, a inclus les principes du Plan d'action dans sa formation de base à la sécurité des journalistes.

Figure également à l'ordre du jour l'évaluation de la situation des pays retenus pour la première phase du Plan d'action. Au Pakistan, au Népal et au Soudan du Sud, le Plan a fait office de point focal, réunissant, comme prévu, les différentes parties à la même table et mobilisant des ressources pour les activités. C'est dans ce cadre qu'autorités locales, organismes des Nations Unies, ONG internationales et locales, universitaires et professionnels des médias eux-mêmes ont collaboré pour concevoir des stratégies propres à répondre aux besoins et aux enjeux locaux. En Iraq, cependant, plusieurs tentatives de lancement d'un débat national sur la sécurité des journalistes et d'élaboration d'une stratégie nationale ont échoué du fait de la complexité de ce pays. On évoquera également la situation d'autres pays, comme la formation des policiers à la sécurité des journalistes en Tunisie et le travail judiciaire mené en Amérique latine.

En ce qui concerne le suivi et le partage d'informations, on analysera également les indicateurs de sécurité des journalistes de l'UNESCO. Testé dans trois pays, ce mécanisme consiste à enquêter de manière systématique et globale pour fournir une base d'informations sur la sécurité des journalistes dans un pays donné. Au fil du temps, cette base aide à identifier les domaines dans lesquels une action est requise et sert de référence pour mesurer les progrès (ou les régressions). On examinera également le bulletin bimestriel de l'UNESCO, l'un des outils de partage d'informations sur la sécurité des journalistes utilisés dans le contexte du Plan d'action, qui est envoyé à divers acteurs et diffusé par les 63 centres d'information des Nations Unies implantés dans le monde.

## **RESULTATS ET STRUCTURE DE LA TROISIÈME RÉUNION INTERINSTITUTIONS**

Les résultats escomptés sont les suivants :

- Maintenir la dynamique du Plan d'action des Nations Unies ; la date de la réunion appellera l'attention sur la Journée internationale de la fin de l'impunité ;
- Recevoir et évaluer un projet d'évaluation du Plan d'action établi par l'UNESCO ;
- Produire, pour le Plan d'action, des recommandations allant jusqu'à 2015-2019.

### ***Structure de la Réunion :***

La réunion a pour objet de recueillir le point de vue de chaque groupe de parties. Il se tiendra trois séances spécifiques : une sur les organismes des Nations Unies, une sur les organisations intergouvernementales et les États membres, et une sur la société civile. Les débats porteront sur les principaux résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les enseignements tirés et les recommandations à faire pour progresser dans le cadre du Plan d'action.

## **RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

La Réunion est ouverte à toutes les parties, mais l'inscription est requise, l'espace étant limité. Veuillez envoyer votre demande à M. Ming-Kuok LIM à l'adresse [mk.lim@unesco.org](mailto:mk.lim@unesco.org) (avec copie à M. Gerwin DE ROY à l'adresse [g.de-roy@unesco.org](mailto:g.de-roy@unesco.org)) **avant le 15 septembre 2014**.

Les commentaires sur les objectifs, les résultats et la structure sont les bienvenus. Les envoyer à M. Ming-Kuok LIM à l'adresse [mk.lim@unesco.org](mailto:mk.lim@unesco.org) **avant le 15 septembre 2014**.

Plusieurs autres manifestations ayant lieu à Strasbourg (France) du 3 au 5 novembre 2014, les participants sont invités à réserver rapidement leur hébergement.

Pour toute autre information, voir : <http://www.unesco.org/new/en/3rdInterAgencyMeeting>

## LIENS ET REFERENCES

### **Liens :**

La sécurité des journalistes et l'impunité (<http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/freedom-of-expression/safety-of-journalists/>)

Indice d'impunité du CPJ en 2014 (<http://cpj.org/fr/2014/04/meurtres-de-journalistes-restes-impunis.php>)

Centre de Doha pour la liberté des médias (<http://www.dc4mf.org/fr/home>)

[Freedom House](#)

[IAPA's Impunity Project](#)

Campagne de l'IFEX (<http://daytoendimpunity.org/fr/?day=01>)

[IPI's Special Report on Impunity](#)

[International Media Support \(IMS\)](#)

[International News Safety Institute \(INSI\)](#)

[International Women's Media Foundation \(IWMF\)](#)

[PEN International's Write Against Impunity Campaign](#)

[Press Emblem Campaign \(PEC\)](#)

Reporters sans frontières (RSF) (<http://fr.rsf.org/>)

Dossier multimédia de l'AMJ-IFRA sur les journalistes tués (<http://www.wan-ifra.org/fr/articles/2013/04/02/dossier-multimedia-sur-les-journalistes-tues>)

### **Références :**

Résolution A/RES/68/163 de l'Assemblée générale des Nations Unies ([http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/68/163&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/163&referer=/english/&Lang=F))

Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité (<http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/freedom-of-expression/safety-of-journalists/un-plan-of-action/>)

Rapport de la Directrice générale de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes et le danger de l'impunité au Conseil du PIDC (bientôt disponible)